



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°6 du 15 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Olivier DERSOIR, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE.

**Excusés :** Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Cédric RIVRON, Christian BLAISE, Christophe BOIS, Adrien JONCHERAY.

**Secrétaire de séance :** Olivier DERSOIR.

## **APPROBATION DU PV DU 16 MAI 2023**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2023.**

### **I. AVENANT MARCHÉ ÉCOLE**

Les travaux de construction de l'école arrivant à leur terme, des modifications ont dû être apportées afin de finaliser au plus juste les travaux.

#### **a) Lot 10 – PELÉ**

- Diverses modifications pour - **387 € HT** : modification des dimensions d'un plan de travail et ses accessoires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent :**

- **Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer l'avenant au marché de construction de l'école, avec l'entreprise CHABRUN, pour une moins-value de -387,00 HT.**

### **II. VENTE PARCELLE LOTISSEMENT TALBOTTIERE**

Monsieur et Madame ROOKS, domiciliés 8 places Jean Bruchet à LA SELLE-CRAONNAISE (53800) sollicitent pour la construction d'une maison d'habitation, l'acquisition du lot n°41, cadastré ZO 177, d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, dans le lotissement de la Talbottière 2, au prix de 15,00 € le m<sup>2</sup>, soit 9 495,00 € (TVA sur la marge comprise de 1580,39 €).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve** la vente par la Commune de la parcelle n°41, cadastrée ZO n°41, à Monsieur et Madame ROOKS, d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, au prix de 15,00 € TTC le m<sup>2</sup>, tous les frais en sus comprenant ceux de la vente, des branchements de l'eau et de l'électricité, étant à la charge de l'acquéreur ;
- **Donne** à Monsieur le Maire ou ses adjoints tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître BAZELOT Chrystelle, notaire à Craon et remplir toutes les formalités administratives en découlant.

### **III. DEMANDE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE CITY PARC**

Dans le cadre du projet de construction d'un city parc, une demande de subvention auprès du département peut-être demandé « Héritage Mayenne 2024 » aides aux équipements sportifs de proximité.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	Taux
Plateforme 32x18	24 144,00 €	ANS	34 760,00 €	38%
Structure	41 356,00 €	DETR/DSIL	15 228,26 €	16%
Gazon et lignes de jeu	10 005,00 €	DEPARTEMENT	18 506,00 €	20%
Travaux de réservation et scellement	5 396,00 €	<u>Autofinancement</u>	24 035,74 €	26%
Mini-buts brésiliens + tests	2 090,00 €			
Tests sécurité	714,00 €			
Filets de buts armés	2 230,00 €			
Piste périphérique	4 182,00 €			
Kit paniers basket extérieurs	1 356,00 €			
Contrat maintenance	1 057,00 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES H.T.</b>	<b>92 530,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>92 530,00 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **De solliciter la subvention départementale** (Héritage Mayenne 2024) selon le plan de financement ci-dessus présenté.
- **De valider et engager les démarches** nécessaires au projet d'installation d'un équipement sportif de plein air de type City-Parc, **dans la mesure où les subventions obtenues atteignent 80% des dépenses HT.**
- **D'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

#### **IV. POINT CHANTIER NOUVELLE ECOLE**

Parole à Mr le Maire.

Les réserves de sécurité ont été levées.

Bignon est intervenu pour des portes bloquées, les clenches étaient dépassées.

S2M est également passé pour le portail. Il s'avère que le nez du portail est tombé, et après vérification cela concerne également le portail de la cantine. Ceux-ci vont être triangulés afin d'être solidifiés.

Chabrun est venu prendre les mesures pour les rideaux. Ils ont également proposés des grilles anti-intrusion.

Les cheminements en bois ne conviennent pas à la directrice, car ils auraient dû être posés sur sol souple suivant réglementation. Les architectes ont été contactés à ce sujet.

#### **V. RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### ➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Parc : Les dalles béton ont été posées, et l'entreprise Leroy Paysage procède actuellement à l'engazonnement.
- Biodéchets : après prise de contact avec Mr Archambeau, et compte tenu que le nécessaire a été fait par ses soins auprès de ses locataires, l'intervenant de la Communauté de Communes du Pays de Craon va se rapprocher d'une autre collectivité.
- Personnel de l'ESAT présent pour aider aux espaces verts 2 jours par semaine jusqu'à fin juin. Les retours des agents sont positifs
- City stade : DETR obtenue pour 15 228,26 €. En attente de la réponse pour l'ANS. Une subvention est probablement possible auprès de la MSA
- Date prochaine commission à fixer.

##### ➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Plateau route de Renazé : Toujours en attente de recontacte de l'entreprise Chazé pour connaître la date d'intervention
- Date prochaine commission à fixer.

##### ➤ **Argent de Poche :**

- 2<sup>ème</sup> session du 05 au 29/07/2023 : une réunion est prévue le 22 juin.

- **Commission Scolaire et Périscolaire**
  - Réunion de la commission scolaire le 12/06 pour point général.
  - Réunion avec les agents du périscolaire le 27/06 à 18h15 pour préparation de la rentrée.
  - Réunion de la commission scolaire le 03/07 pour tarifs cantine et garderie 2023/2024.
  - Annonce de recrutement en cours pour poste ménages/garderie à 28h à partir de septembre. 3 candidatures sont arrivées en mairie.
  - Demande de Mr Blanchet suite réclamation sur problème de sécurité à l'arrêt du car.
- **Commission Affaires sociales**
  - Prochaine réunion du CCAS le 14/06 à 18h15. Le repas du CCAS 2023 aura lieu le 22 octobre 2023 à la cantine. Le repas sera préparé par le restaurant le Marmiton. L'association « Live Harmonie » a été sollicité pour une animation en fin de repas.

- **Commission Bâtiments :**
  - Commerce : Il reste les enduits à faire
  - Complexe sportif : début des travaux fin mai. Base de vie préparée au sous-sol du pavillon du cèdre avec un boîtier à code installé pour récupérer les clés.
  - Isolation des greniers de la mairie, salle Pauline d'Armaillé et Doisneau Lamy : une demande de devis a été faite par bâtiment :
    - mairie : 1 995 € HT, salle Doisneau Lamy : 2 184 € HT, salle Pauline d'Armaillé : 3 234 € HT. La faisabilité sera étudiée lors de la prochaine commission finances.
  - Atelier : une demande de devis va être faite pour la création d'une mezzanine afin de permettre le stockage de matériels.

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
  - Commission animation/communication le 10/05.
  - Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
    - Passage des motards ont du cœur le 04/06 à 11h35
    - Fête du village le 08/07
  - Animation de Noël : la 1<sup>ère</sup> réunion est prévue pour le 11 septembre.
  - La réunion avec les associations est prévue le 7 octobre à 10h.
  - Tournois du Tennis de Table et du FSCOM : une coupe offerte par la commune.
  - Labellisation « Terre de jeux » : suite des actions.
- **Commission Finances**
  - Commission fixée le 05/07 à 20h30 pour point budgétaire.

## VI. **DIVERS**

- ⇒ Ancienne école : pas de réponse suite à la deuxième visite. M. AUBRY de l'agence SAFTI va être contacté.
- ⇒ La fête de l'école aura lieu le 4 juillet à 20h30 à la salle de l'Orion.
- ⇒ A noter : Conseils municipaux suivants : 12/07 et 31/08/2023.
- ⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : le 06/07.

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ, Maire :

Olivier DERSOIR, Conseiller municipal, Secrétaire de séance :